

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

SÉANCE DU 05 décembre 2025

Date de la convocation :

01/12/2025

EFFECTIF LÉGAL : 11

EFFECTIF EN EXERCICE : 11

EFFECTIF VOTANT : 06

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Etaient présents :

BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François, Adjoint au Maire.
BIANCAMARIA Michel, LUCIANI Paul, CHAPOT Thomas Conseillers municipaux

Etaient absents :

MILLET Claude, MARCAGGI Séraphine, CASASOPRANA Olivier,
SCHALK Thierry, DANESI Etienne

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Thomas CHAPOT

Objet de la délibération : Individualisation de subvention Exercice 2025 Attribution d'une Subvention à l'association INSEME

Numéro de la délibération : D023-2025

Le Maire expose,

Comme vous le savez, la Corse ne dispose pas de Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et certaines spécialités n'y sont pas pratiquées. L'offre de soins locale ne peut donc pas répondre totalement aux besoins des patients de la Région.

La spécificité sanitaire de la Corse constitue donc une entrave économique à l'accès aux soins.

C'est pour faire face à cette problématique que l'association INSEME, reconnue d'intérêt public depuis le 15 juillet 2019, se mobilise.

- pour assurer une mission d'information, de solidarité, de représentation des droits, et intérêts des usagers.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour l'exercice 2025 à l'association INSEME une subvention de 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la commune chapitre 65 article 65748 .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer à l'association INSEME une subvention de 500 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine

